

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

La promotion de la relève, un élément clé à l'avenir pour le profil des hautes écoles spécialisées

La promotion de la relève scientifique est l'élément déterminant de l'avenir des hautes écoles spécialisées. De sa réussite dépend le développement de son profil à long terme. Elle représente, en conséquence, une part importante du message FRI. Selon la proposition du Conseil fédéral, cette promotion doit être une priorité. Selon la perspective de Travail.Suisse, promouvoir la relève est un problème compliqué à aborder. Différents obstacles complexifient une solution simple.

C'est incontesté : Les hautes écoles spécialisées ne doivent pas pratiquer une recherche fondamentale, mais au contraire une recherche orientée vers l'application. Cela est considéré comme le signe distinctif du développement de leurs profils. Pour cela, les hautes écoles spécialisées ont besoin, en tant que hautes écoles pratiquant une recherche orientée vers l'application, « d'un corps professoral qui réfléchit selon une orientation appliquée, qui parle le langage de l'économie et qui est en réseau avec l'économie »¹. Mais où trouver ces personnes ?

1. Problème: À la différence des universités, les hautes écoles spécialisées n'ont pas la possibilité de former elles-mêmes leur relève. Elles sont donc souvent obligées de faire appel, pour le recrutement de leur personnel scientifique, à des personnes ayant un diplôme et une expérience universitaires². Pourtant cela ne correspond pas vraiment au profil des hautes écoles spécialisées. Cela comporte le risque de voir le profil des hautes écoles se perdre de manière insidieuse.

2. Problème: Il est difficile de réintégrer, dans les hautes écoles spécialisées, un personnel formé scientifiquement et travaillant en dehors des hautes écoles³. Pourtant, l'expérience et les réseaux de ce personnel seraient précieux pour les hautes écoles. La question qui se pose est donc la suivante: Comment doit être conçue la relève intégrant aussi bien l'élément scientifique que le lien à la pratique et qui suscite également un intérêt auprès des personnes formées pour travailler dans une haute école spécialisée?

3. Problème: Quand des hautes écoles spécialisées collaborent avec des hautes écoles universitaires dans des coopérations doctorales, elles ont des difficultés « à faire valoir leurs besoins liés à leurs profils orientés vers la pratique »⁴. C'est compréhensible, car les deux types de hautes écoles affichent des profils différents et par voie de conséquence les hautes écoles universitaires ne peuvent proposer que de manière restreinte ce dont les hautes écoles spécialisées recherchent et ont besoin.

¹ Franz Baumberger, Académisation rampante des hautes écoles spécialisées – Mirage ou réalité ? Sous : http://www.fh-ch.ch/~fhch/upload/2016_Februar_fh-ch.pdf, p. 10.

² « Le taux le plus élevé de professeurs avec un diplôme universitaire (avec ou sans doctorat/habilitation) se trouve dans les domaines spécialisés de la chimie et des sciences humaines (89%), l'agriculture et la sylviculture (88%) ainsi que l'économie et les prestations de services (87%). » Cf. mesures pour promouvoir la relève scientifique en Suisse. Rapport du Conseil fédéral faisant suite au postulat de la CSEC-CE (12.3343), p. 62s.

³ Cf. idem p.69.

⁴ Idem p.73

4. Problème: L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles a entraîné l'introduction de l'accréditation des systèmes. Auparavant, les hautes écoles avaient une accréditation des programmes, mais la Confédération veillait, via la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées, à ce que l'accréditation des programmes prenne en compte le profil des hautes écoles. Dans la nouvelle situation, le risque que les différentes filières d'études aspirent en partie, à côté de l'accréditation des systèmes, à des accréditations de programmes internationaux ne prenant pas assez au sérieux le profil de des hautes écoles, est bien réel. Ce qui n'aide pas les Hautes dans la problématique du développement de leur profil, car trop de règlements universitaires doivent être appliqués.

Selon la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination des hautes écoles, la Conférence des hautes écoles doit promouvoir le développement des profils des hautes écoles⁵. Les remarques faites plus haut suggèrent que le Conseil des hautes écoles doit entamer une discussion approfondie sur le développement des profils des hautes écoles.

Bruno Weber-Gobet, Responsable de la politique de formation, Travail.Suisse

⁵ LEHE art. 3c.